

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	1 ^{er} juillet 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} juillet 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Francis BOURSIN, pouvoir à Mme Olga LIGAULT
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Isabelle CLAUDET, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Frédéric MORISOT, pouvoir à M. Didier MIGNON
Mme Florence SYLVESTRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Revalorisation de la valeur faciale du titre de restaurant au profit du personnel**

RH/2024/70

Conseil communautaire du
8 juillet 2024**Objet : Revalorisation de la valeur faciale du titre de restaurant au profit du personnel**

Par délibération en date du 24 mars 2010, le conseil communautaire a approuvé la mise en place des titres de restaurant d'une valeur faciale de 4€, au profit de ses agents,

CONSIDÉRANT la demande majoritaire des agents de la collectivité portant sur une évolution de la valeur du titre de restaurant dans le contexte économique actuel,

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité d'améliorer le pouvoir d'achat de ses agents. Il est proposé de revoir la valeur faciale des titres de restaurant qu'elle attribue afin :

- de porter la valeur faciale à 6€
- de maintenir la participation employeur à 50% de cette valeur, soit une participation de la communauté de communes du Jovinien à hauteur de 3€ et une participation agent à hauteur de 3€.

CONSIDÉRANT que la valeur faciale sera appliquée dès que le marché accord cadre sera notifié.

CONSIDÉRANT la saisine du Comité Social Territorial (CST) en date du 26 juin 2024 afin de se prononcer sur la revalorisation de ces titres restaurant à 6€ et l'avis favorable rendu en séance,

Il est précisé que le coût supplémentaire pour la communauté de communes est estimé à 12 540€ en année pleine pour environ 57 agents concernés, sur un montant actuel de 25 080 € (valeur faciale à 4€).

Il est rappelé les conditions d'attribution :

- Pour les agents titulaires et stagiaires : dès leur arrivée.
- Pour les agents contractuels sur emplois permanents (CDD et CDI) : au-delà de 1 mois de service.
- Octroi de 20 titres de restaurant par mois pour un agent à temps complet et au prorata pour les agents à temps non complet et temps partiel (limite d'un titre de restaurant par jour travaillé), sur une durée de 11 mois,
- Précise le retrait d'un titre par jour d'absence : quel que soit le congé maladie – l'autorisation spéciale d'absence.
- Nombre de titres restaurant avec un décompte des retenues d'absence du mois N sur le mois N+1, en fonction du planning réel des agents.

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 29 juin 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 45

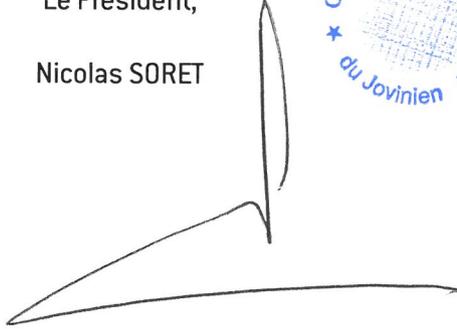
Contre : 1 (M. Guy BOURRAS)

Abstention : 2 (M. Cyril HAGHEBAERT et son pouvoir Mme Christine LEMOINE)

- VALORISE** la valeur faciale des titres restaurant à 6€,
- MAINTIENT** les conditions d'attribution en vigueur et notamment la répartition de la prise en charge du titre à 50% par la collectivité et 50% par l'agent,
- PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

